



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PAYS DE LA LOIRE

JOURNIER ARRIVÉ LE

28 OCT. 2025

La Roche-sur-Yon, le

27 OCT. 2025

Monsieur le Vice-Président en charge de
l'aménagement du territoire

Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN

CS 21842 21 place du Poilu de France
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION
85118 Les Sables d'Olonne Cedex

Le Président

Vos réf. : D202505568 (dossier suivi par Gwénaëlle CORRIOU)

Nos réf. : DL/DR/MR/VB -2025-085

Courriel direct : direction85@cma-paysdelaloire.fr

Dossier suivi par Mélina ROCHARD

Objet : Notification du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Foy

Monsieur le Vice-président,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Sainte-Foy.

Cette évolution, engagée par délibération du Conseil Communautaire des Sables d'Olonne Agglomération, vise principalement à ajuster certaines dispositions réglementaires, créer un sous-secteur dédié aux professions de santé et d'action sociale et permettre la diversification des activités au sein du pôle équestre intercommunal. Ces adaptations répondent à des besoins concrets du territoire :

- **Renforcer l'offre de soins de proximité** grâce à la création d'un pôle santé au centre-bourg ;
- **Soutenir la dynamique économique et événementielle** du pôle équestre ;
- **Moderniser le règlement d'urbanisme** pour en améliorer la lisibilité et la cohérence.

Ces ajustements, réalisés sans extension de zones urbanisées, ne modifient pas les équilibres du document d'urbanisme, n'altèrent pas le PADD et n'ont pas d'incidence notable sur l'environnement.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire souligne l'intérêt de cette démarche pour le maintien et le développement des services de proximité, essentiels à la vitalité économique et sociale du territoire, et à l'attractivité pour les entreprises artisanales. **En conséquence, la CMA émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Sainte-Foy.**

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président de la CMA de niveau départemental - Vendée,
Vice-Président de la CMA de Région des Pays de la Loire

Daniel LAIDIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté · Égalité · Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - VENDÉE

35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA-ROCHE-SUR-YON Cedex - ☎ 02 51 44 35 20 - direction85@cma-paysdelaloire.fr - artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET 130 020 688 00136

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

